

Service Formation Continue et Apprentissage
UNIVERSITE PARIS 13
IUT de Saint-Denis
Place du 8 mai 1945
93200 SAINT DENIS

Saint-Denis, le 6 décembre 2016

Transformez votre taxe d'apprentissage 2017 en investissement pour l'IUT de Saint-Denis !

Madame, Monsieur,

Ensemble, nous avons pour objectif de toujours mieux former les actuels et futurs collaborateurs du territoire.

Nous nous efforçons de maintenir un niveau d'équipement pédagogique performant :

- Plateaux techniques (MOCN, plateau robotique, machines prototypes rapides...)
- Plateaux électronique et électrotechnique
- Matériel informatique et logiciels (imprimante 3 D, CATIA, SolidWorks, Inventor...)
- Laboratoires et centres d'essai
- Laboratoires de langues

Nous couvrons à la fois les métiers industriels et de service, découvrez-les dans **notre plaquette** ci-jointe. En versant tout ou partie de votre Taxe d'Apprentissage à l'IUT de Saint Denis, vous contribuez à maintenir la qualité de nos formations en prise directe avec le monde socio-économique, nous vous en remercions !

L'IUT est habilité à percevoir la Taxe d'Apprentissage « **Hors Quota** » dans les catégories suivantes :

- **Catégorie A (DUT)**
- **Catégorie B (Licence professionnelle)**

Pour nous faire parvenir votre Taxe d'Apprentissage, vous indiquez sur le bordereau de versement :

- « **IUT de Saint Denis** », **SIRET 199 312 380 000 82** ainsi que l'intitulé du diplôme correspondant,
Sinon votre Taxe d'Apprentissage ne nous parviendra pas.
- Le code UAI : **Code UAI Saint Denis: 0931002J**
Code UAI La Plaine : 0932326Y

Si vous souhaitez plus d'informations sur nos projets ou sur le versement de la taxe d'apprentissage 2016, n'hésitez pas à nous contacter afin de convenir d'un entretien pour échanger sur les différentes formes de partenariats que nous pourrions développer.

Contacts :

Service Développement Alternance Formation Continue et Relations Entreprises :

Dominique Ruaux

sfcadir.iutsd@univ-paris13.fr

01 49 40 62 46

Nathalie Comeau

alternance.iutsd@univ-paris13.fr

01 49 40 61 31

TAXE D'APPRENTISSAGE : DATE LIMITE DE VERSEMENT LE 28 FEVRIER 2017 !

Samuel MAYOL

Directeur de l'IUT de St Denis



www.univ-paris13.fr
www.iutsd.univ-paris13.fr

Villetaneuse • Bobigny • Saint-Denis • Saint-Denis - La Plaine • Argenteuil